

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **UFI: H000-X0H1-H00Y-NH8D**
- **Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Mousse d'assemblage
- **Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de construction
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ROTHO BLAAS SRL
Via dell'Adige N. 2/1 I-39040,
Cortaccia (BZ)
Tel. +39 0471 81 84 00
E-mail reach@rothoblaas.com
- **Service chargé des renseignements:** reach@rothoblaas.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'urgence international: 112 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2 H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

· Mentions de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P260 Ne pas respirer les gaz.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9 Numéro CE: 618-498-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	30 - 60%
CAS: 1244733-77-4 Numéro CE: 807-935-0 Reg.nr.: 01-2119486772-26-xxxx	tris(2-chlorisopropyl)-phosphate Acute Tox. 4, H302	< 25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-31-xxxx	n-Butane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 15%
CAS: 86675-46-9 Reg.nr.: 01-2119972940-30-xxxx	halogenated polyetherpolyol Acute Tox. 4, H302	< 15%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever la mousse à l'aide d'un chiffon. Enlever les restes de la mousse durcie à l'aide d'un solvant délicat. Laver soigneusement les mains et la peau avec l'eau et le savon. On peut enlever mécaniquement la mousse durcie, à l'aide d'une brosse, du savon et d'une grande quantité d'eau. Utiliser la crème de protection, après le lavage des encrassements.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Dioxyde de carbone
 - Poudre d'extinction
 - Mousse
 - Eau pulvérisée
 - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 - Porter un vêtement personnel de protection.
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - La mousse non durcie est facilement collante, ainsi il faut être prudent en l'enlevant. L'enlever à l'aide d'un chiffon et des solvants p.ex. l'acétone, l'alcool. La mousse durcie est enlevée mécaniquement.
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
 - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 - Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser comme indiqué sur l'étiquette.
 - Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Utiliser selon les instructions données sur l'étiquette.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Stocker dans un endroit frais.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 4)

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Ce produit est sujet aux régulations en vigueur concernant le stockage de produit aérosol inflammable.

L'endroit de stockage doit être équipé de détecteurs de chaleur et de fumée.

L'équipement électrique doit être résistant aux explosions.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker à proximité de plastic , caoutchouc, aluminium, métaux légers.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver dans des cartouches originales bien fermées, en position verticale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Conserver en température de +5°C à +30°C.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VME Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 106-97-8 n-Butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· **DNEL**

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral DNEL 20 mg/kg/day (Consommateur)

Dermique DNEL 0,05 mg/kg/day (Consommateur)

Inhalatoire DNEL 0,05 mg/m³ (Consommateur)

0,05 mg/m³ (Salarié)

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire DNEL 471 mg/m³ (Consommateur)

1894 mg/m³ (Salarié)

CAS: 86675-46-9 halogenated polyetherpolyol

Oral DNEL 0,44 mg/kg/day (Consommateur)

Dermique DNEL 0,44 mg/kg/day (Consommateur)

0,87 mg/kg/day (Salarié)

Inhalatoire DNEL 1,5 mg/m³ (Consommateur)

6 mg/m³ (Salarié)

CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Oral DNEL 0,52 mg/kg/day (Consommateur)

1,04 mg/kg/day (Salarié)

Dermique DNEL 4 mg/kg/day (Consommateur)

2,08 mg/kg/day (Salarié)

Inhalatoire DNEL 11,2 mg/m³ (Consommateur)

5,82 mg/m³ (Salarié)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 5)

· PNEC	
CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	
(eau douce)	1 mg/l
(eau de mer)	0,1 mg/l
(sol)	1 mg/kg
CAS: 86675-46-9 halogenated polyetherpolyol	
(eau douce)	1 mg/l
(eau de mer)	0,1 mg/l
(sédiments d'eau douce)	37,5 mg/kg
(sédiments d'eau de mer)	3,75 mg/kg
(sol)	6,92 mg/kg
CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle	
(eau douce)	0,155 mg/l
(eau de mer)	0,016 mg/l
(sédiments d'eau douce)	0,681 mg/kg
(sédiments d'eau de mer)	0,069 mg/kg
(sol)	0,045 mg/kg
CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate	
(sédiments d'eau douce)	13,4 mg/kg
(sédiments d'eau de mer)	1,34 mg/kg
(sol)	1,7 mg/kg

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants de polyéthylène.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,020$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Contact par éclaboussures ≥ 10 min (EN 374)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750
Protection des yeux:

(suite de la page 6)



Lunettes de protection hermétiques

Selon EN 166.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:
Forme:

En cartouche pressurée - le liquide ; en sortant de cartouche - la mousse

Couleur:

Divers, selon l'encrage

Odeur:

Caractéristique

valeur du pH:

-

Changement d'état
Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Point d'éclair

<0 °C
(propellant)

Température d'auto-inflammabilité:

> +350 °C (propellant)

Propriétés explosives:

Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Limites d'explosion:
Inférieure:

+/- 1,5 Vol %

Supérieure:

+/- 11,0 Vol %

Pression de vapeur:

>500 kPa (dans le conteneur)
< 1*10-5 mmHg w 250C (MDI)

Densité à 20 °C:

≤1,3 (PMDI) g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble.
Réagit avec l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 7)

- **10.5 Matières incompatibles:**
Réagit fortement avec l'eau, avec les substances contenant un libre atome active de l'hydrogène.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>10000 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>9400 mg/kg (lapin) (OECD402)

CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Oral	LD50	1.017 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 1244733-77-4 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

EC50	47 mg/l (algues)
------	------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Il n'est pas biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 8)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.
L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.
La substance / mélange, en tant que composant des déchets, apporte les propriétés dangereuses HP : 3, 4, 5, 6, 7, 13

· Catalogue européen des déchets

15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides
-----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | AÉROSOLS |
| · IMDG, IATA | AEROSOLS |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
|  | |
| · Classe | 2 5F Gaz. |
| · Étiquette | 2.1 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 2.1 |
| · Label | 2.1 |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 9)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: | <p>Attention: Gaz.</p> <p>-</p> <p>F-D,S-U</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | <p>Non applicable.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: | |
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Remarques: | <p>Dispense des provisions ADR par principe LQ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Packaging intérieur, capacité d' 1 litre max; packaging extérieur – poids brut de 30kg max. - Packaging intérieur, capacité d'1 litre, basé sur une surface commune et couvert d'un film plastifié - poids brut max de 20 kg. |
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | <p>UN 1950 AÉROSOLS, 2.1</p> |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 56, 74
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Aucun des composants sont répertoriés.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2020

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: FIRE FOAM ; FIREFOAM750

(suite de la page 10)

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Les informations présentées ci-dessus sont fondées sur les connaissances actuelles et concernent le produit sous sa forme d'application. Les données sur ce produit ont été présentées pour tenir compte des exigences de sécurité, et non pour garantir ses propriétés spécifiques.

Si les conditions d'application du produit ne sont pas couvertes par le contrôle du fabricant, la responsabilité d'une application sûre du produit, et notamment le respect de la réglementation, reviennent à l'utilisateur du produit.

Voir la fiche technique du produit.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2